



Plus du quart des emplois se renouvellent chaque année en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes

Derrière l'apparente stabilité du nombre d'établissements et d'emplois en Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, un renouvellement permanent s'opère. Créations, cessations, cessions-reprises ou déménagements : ces mouvements concernent chaque année plus du tiers des établissements. Des changements affectent aussi les emplois dans les établissements pérennes. Au total, plus du quart des emplois salariés sont réalloués annuellement. Les dynamiques à l'œuvre varient selon les secteurs et les territoires. Grâce aux créations d'établissements et d'emplois et en tenant compte de leur structure économique, un tiers des trente-trois zones d'emploi sont dynamiques. Les zones d'emploi suivent des trajectoires différenciées selon les évolutions d'emploi dans les établissements pérennes et dans ceux qui se renouvellent. Pour certaines, fortes réallocations et croissance élevée de l'emploi peuvent aller de pair.

Anne-Lise Duplessy, Charles Raffin (Insee)

Au 1^{er} janvier 2013, 364 073 établissements structurent le tissu productif de la nouvelle région composée de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes (ALPC). Entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013, leur nombre a augmenté de 3,3 % par an, presque autant que la moyenne nationale (+3,5 %). Le rythme auquel varient les emplois est plus modéré : le solde des créations et destructions d'emplois est de +0,3 % par an en moyenne en ALPC, à peine plus qu'en France.

Un tissu productif en mouvement

La faible évolution globale masque d'importants mouvements. Chaque année 152 300 emplois sont créés et 148 800 sont supprimés : plus du quart des 1,1 million d'emplois sont ainsi réalloués (*Définitions et concepts*). Deux phénomènes sont à l'origine de ces créations/suppressions d'emplois : les variations d'emploi dans les établissements pérennes et le renouvellement des établissements. Contrairement au niveau

1 Un tissu productif renouvelé en permanence par les créations et disparitions d'établissements

Événements de la démographie des établissements en ALPC entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013

Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes	Nombre d'établissements (en moyenne annuelle)	Part moyenne dans le total des établissements (en %)
Créations	55 335	16,4
Réactivations	41	0,0
Reprises	3 247	1,0
Transferts (emménagements)	11 578	3,4
Total des entrées (1)	70 202	20,9
Disparitions	44 747	13,2
Cessions	3 247	1,0
Transferts (déménagements)	11 262	3,3
Total des sorties (2)	59 257	17,5
Renouvellement total (1)+(2)	129 458	38,4
Solde (1)-(2)	10 945	3,3

Source : Insee, REE et Clap (au 1^{er} janvier de l'année).

Champ : établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.

national, en ALPC, les établissements pérennes gagnent des emplois salariés entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013. Toutefois, le renouvellement des établissements contribue deux fois plus à l'augmentation des emplois, créant ainsi en moyenne 2 650 emplois par an. Ces mouvements de renouvellement concernent près de

129 500 établissements chaque année : les sorties représentent 17,5 % du stock initial, et les entrées 20,9 % de ce même stock (*figure 1*). Les créations et les disparitions d'établissements constituent les trois quarts de ce renouvellement, le reste étant surtout formé par des changements de localisation.

Des dynamiques sectorielles à l'œuvre

Deux secteurs renouvellent plus de la moitié de leurs établissements chaque année : celui de l'information et communication et celui des autres activités de services. Le secteur des activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien et celui de la construction ont aussi un renouvellement plus marqué que la moyenne de la nouvelle région. Au contraire, les secteurs industriels se renouvellent peu, sans doute en raison des coûts d'investissement initiaux (figure 2).

Les secteurs à fort renouvellement sont aussi ceux pour lesquels le solde est en proportion le plus positif (*Définitions et concepts*). Ainsi, le nombre d'établissements du secteur de l'information et communication augmente de 7,9 % en moyenne chaque année entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013. Les établissements des autres activités de services progressent de 6,6 %. Ces secteurs ne sont cependant pas les plus présents dans l'économie. La progression globale du stock est ainsi portée par deux secteurs de taille initiale plus importante, participant pour 42 % à l'augmentation du nombre d'établissements de la nouvelle région : celui des activités scientifiques et techniques, services administratifs et soutien, et celui de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale. Sur cette période, seul le secteur des activités immobilières compte plus de sorties que d'entrées.

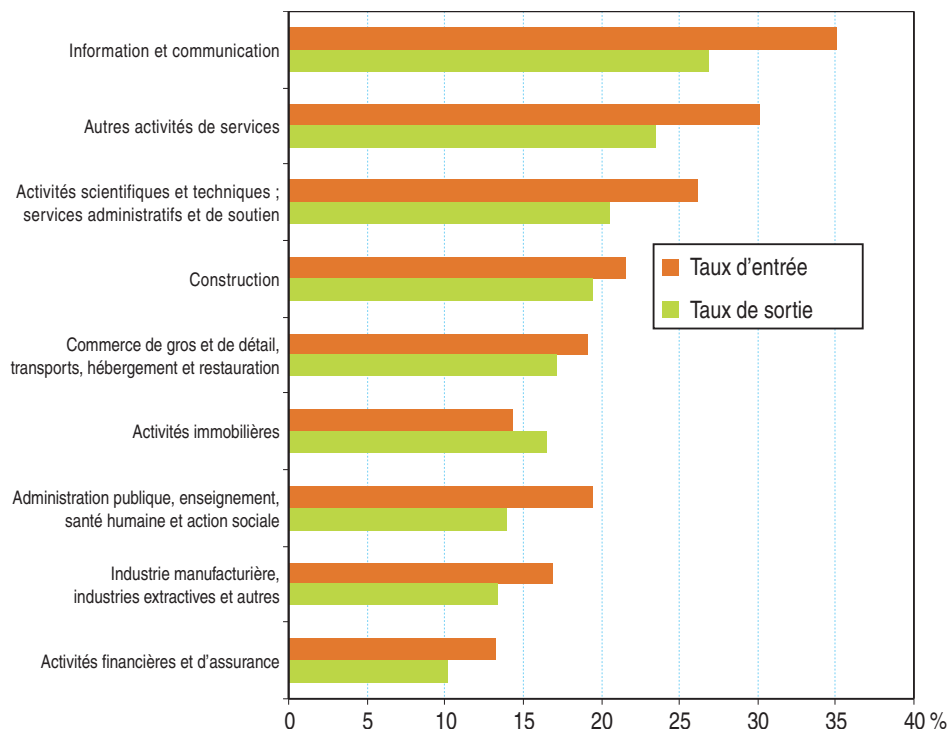
Le secteur industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution enregistre une évolution moyenne de 17,2 %, bien au-dessus des autres secteurs. Ce positionnement particulier, non spécifique à la région, est dû à deux phénomènes : d'une part, à la hausse ponctuelle en 2009 et 2010 du nombre d'établissements de production d'électricité, essentiellement solaire, liée à l'évolution du tarif de rachat d'électricité par Électricité de France (EDF) ; d'autre part, à la progression du nombre d'établissements dans la récupération des déchets.

Onze zones d'emploi dynamiques

Au sein de la nouvelle région, les 33 zones d'emploi, espaces géographiques où la plupart des actifs résident et travaillent, présentent de fortes disparités au regard des dynamiques à l'œuvre. Ce dynamisme peut être approché par un indicateur qui synthétise les évolutions de créations d'établissements et d'emplois, en tenant compte de leur structure économique (*les effets structurels n'expliquent pas tout*). En ALPC, seules 11 zones d'emploi sont plus dynamiques que la moyenne nationale : les sept zones d'emploi littorales (sauf Royan) ainsi que Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire, Mont-de-Marsan, Bergerac et Libourne ; ces deux dernières bénéficiant de la proximité de Bordeaux (figure 3).

2 Seul le secteur des activités immobilières enregistre davantage de sorties que d'entrées

Taux d'entrée et de sortie moyens des établissements entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013

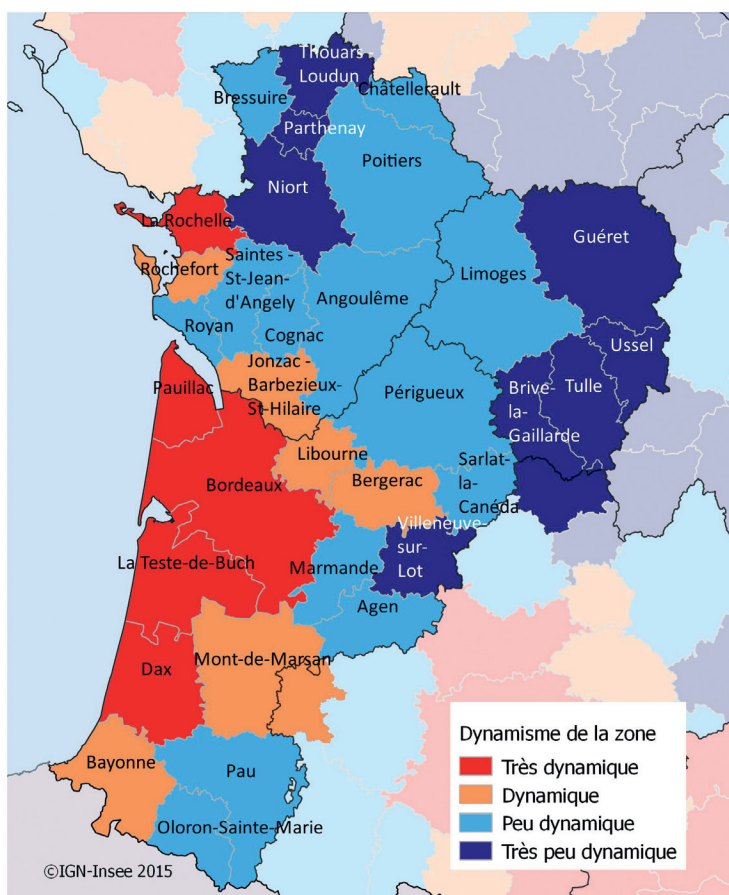


Lecture : Le secteur des « Autres activités de services » comprend par exemple les secteurs des « Activités sportives, récréatives et de loisirs » ou de la « Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ».

Source : Insee, REE et Clap (au 1^{er} janvier de l'année).

Champ : établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.

3 Dynamisme concentré sur le littoral



Lecture : L'indicateur de dynamisme synthétise les créations d'établissements et d'emplois et tient compte de la structure économique de la zone. Ainsi, sans prise en compte du chômage et de la pauvreté, la zone d'emploi de Pauillac, eu égard à sa structure économique, a une dynamique supérieure aux territoires présentant les mêmes caractéristiques qu'elle.

Source : Insee, REE et Clap (au 1^{er} janvier de l'année entre 2008 et 2013).

Champ : établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.

Toutefois, dans les zones de Bergerac et Mont-de-Marsan, ce dynamisme ne se traduit pas par des soldes d'emploi positifs. Les autres zones d'emploi de la nouvelle région sont considérées comme peu dynamiques par rapport à la moyenne nationale. Mais leur situation n'est pas pour autant uniforme.

Renouvellement et gain d'établissements vont de pair

Les taux de renouvellement des établissements sont inférieurs à 30 % en moyenne chaque année pour les zones d'emploi d'Ussel, Bressuire et Oloron-Sainte-Marie, alors qu'ils sont supérieurs à 40 % pour les zones d'emploi de La Rochelle, Pauillac, Dax, Bordeaux et La Teste-de-Buch. Les zones d'emploi où le renouvellement est le plus fort sont aussi celles qui gagnent le plus d'établissements. Inversement, les zones d'emploi de Parthenay, Villeneuve-sur-Lot et Oloron-Sainte-Marie restent relativement stables en générant moins de 2 % d'établissements supplémentaires chaque année.

Un lien entre taille et gain en emplois

Le solde des créations-suppressions d'emplois varie entre -2,5 % par an dans la zone d'emploi de Parthenay et +1,7 % dans celle d'Oloron-Sainte-Marie.

La zone d'emploi de Bordeaux concentre l'augmentation de l'emploi du fait de son dynamisme mais aussi de son poids dans

la nouvelle région (25 %). Les autres zones d'emploi de grande taille sont plutôt dynamiques (Pau, Bayonne voire La Rochelle) ou dans une situation stable (Poitiers, Niort). En revanche, celles de Limoges (-0,5 %) et d'Angoulême (-0,2 %) perdent un peu d'emploi sur la période. Mais, les zones d'emploi qui affichent le plus fort recul de l'emploi sont celles de petite taille.

Des trajectoires différenciées selon les territoires

Selon les zones, l'évolution observée n'emprunte pas les mêmes canaux. Ainsi, cinq types de zones d'emploi se distinguent selon l'évolution portée par les établissements pérennes et par ceux qui se renouvellent (figure 4). Six zones d'emploi (en rouge) se démarquent par une évolution positive de l'emploi dans les établissements pérennes (+0,7 % en moyenne) et dans les soldes naturels et migratoires d'établissements (+0,6 %). Il s'agit des trois zones entourant Bordeaux à l'ouest (Bordeaux, Pauillac, La Teste-de-Buch) et des trois zones pyrénéennes (Bayonne, Oloron-Sainte-Marie, Pau). Elles concentrent 40 % des emplois de la nouvelle région. L'attractivité de ces zones d'emploi est liée en partie à leur proximité bordelaise et/ou à leurs atouts touristiques. À l'inverse, cinq zones d'emploi (en bleu foncé) se caractérisent par une baisse marquée de l'emploi dans les établissements pérennes (-0,9 %) comme au jeu des

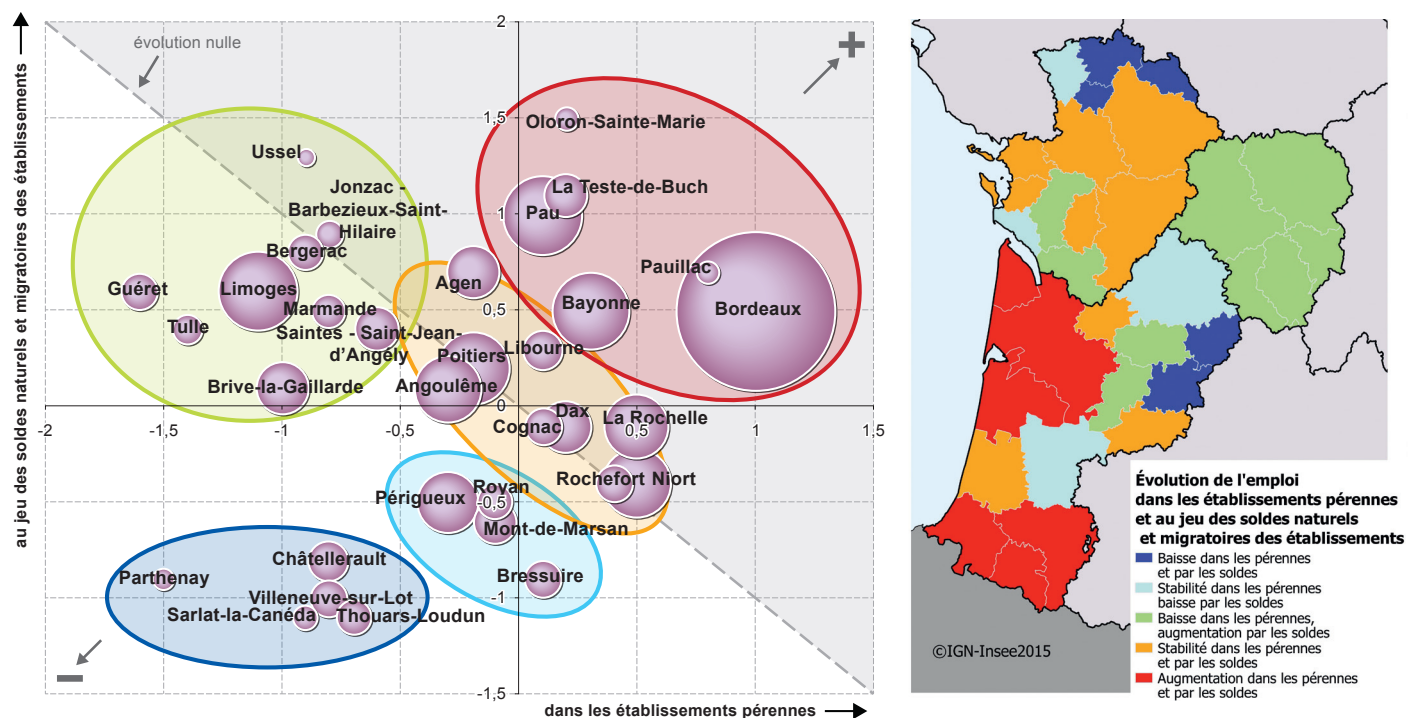
mouvements d'établissements (-1,0 %). Ces zones de petite taille (5 % de l'emploi de la nouvelle région) se situent dans le nord du Poitou-Charentes (Châtelleraut, Parthenay, Thouars-Loudun) ainsi que dans l'est de l'Aquitaine (Sarlat-la-Canéda, Villeneuve-sur-Lot). Elles subissent particulièrement la désindustrialisation et plus généralement un manque d'attractivité.

Quatre zones (en bleu clair) pesant 8% dans l'emploi de la nouvelle région (Périgueux, Mont-de-Marsan, Royan et Bressuire) se distinguent par une situation assez dégradée de l'emploi au jeu des créations-destructions d'établissements (-0,6 %) mais une quasi-stabilité dans les établissements pérennes (-0,2 %). Dans ces zones, le recul du secteur de la construction est marqué.

Un groupe composé de neuf zones d'emploi (en vert) affiche des dynamiques d'emploi opposées entre établissements pérennes et établissements en mouvement. L'emploi recule nettement dans les premiers (-1,0 %) alors qu'il augmente dans les seconds (+0,5 %), notamment dans le secteur administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale. Ce groupe comprend les zones du Limousin ainsi que celles de Saintes - Saint-Jean-d'Angély et Jonzac-Barbezieux-Saint-Hilaire, de Bergerac et de Marmande. Hormis la zone d'emploi de Limoges, ces territoires se composent principalement de zones d'emploi de petite taille. Ils emploient 17 % des salariés de la nouvelle région.

4 Cinq parcours de l'emploi

Évolution de l'emploi dans les établissements pérennes et au jeu des soldes



Lecture : La taille de chaque bulle est proportionnelle au nombre d'emplois au 1^{er} janvier (moyenne de 2008 à 2013). Dans la zone d'emploi de Limoges, l'emploi baisse de -1,1 % dans les établissements pérennes et augmente de 0,6 % au jeu des soldes naturels et migratoires des établissements. Au final, l'emploi baisse donc de 0,5 % en moyenne par an. Au contraire, l'emploi croît dans les zones situées dans le triangle le plus en haut à droite.

Source : Insee, REE et Clap (au 1^{er} janvier de l'année).

Champ : établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.

Les neuf autres zones d'emploi (en orange) affichent des évolutions peu marquées, tant dans les établissements pérennes (+0,1 %) qu'au jeu des créations et destructions d'établissements (+0,0 %). Ces zones d'emploi se structurent autour de grandes villes (Poitiers, Angoulême, Niort, La Rochelle, Agen), ainsi que Rochefort, Cognac, Libourne et Dax. Elles emploient 29 % des salariés de la nouvelle région. La situation n'y est pour autant pas figée, du fait de réallocations d'emplois entre les secteurs.

Réallocations et gains d'emplois ne vont pas toujours de pair

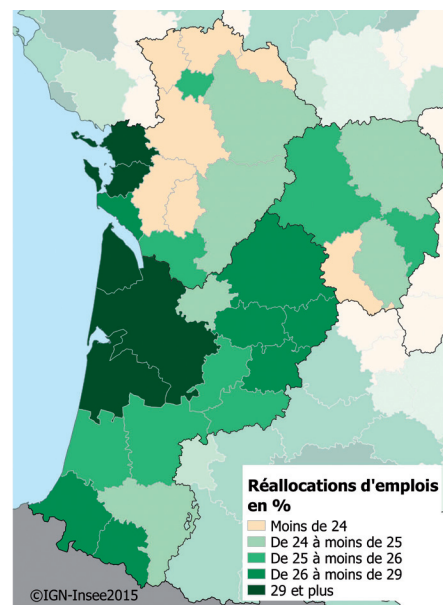
Les réallocations qui mesurent l'ampleur des flux bruts d'emploi (créations + destructions) sont une autre dimension à prendre en compte.

Au niveau national, l'ampleur des réallocations varie du simple à plus du double selon les zones d'emploi. En ALPC, les écarts sont moins conséquents : ils varient de 21 % dans les zones d'emploi de Thouars-Loudun ou Cognac à 31 % à La Teste-de-Buch (figure 5). Les fortes réallocations sur le littoral sont comparables à celles observées sur le littoral sud-languedocien. Les zones les plus atones sont semblables à des zones d'emploi voisines en Pays de la Loire ou en Auvergne.

Le lien entre hausse de l'emploi et fortes réallocations se retrouve dans la concordance

entre les zones où les réallocations sont les plus fortes et celles où l'emploi croît le plus fortement : Pauillac, Bordeaux, La Teste-de-Buch. Mais cette adéquation n'est pas non plus systématique puisque certains territoires ont un solde d'emploi positif malgré des réallocations d'emplois moyennes : Pau, Agen. De même, dans les zones d'emploi de Niort et Cognac, les réallocations sont faibles, mais l'emploi ne baisse pas. Enfin, les zones où l'emploi baisse le plus, ont tantôt un faible taux de réallocations (Thouars-Loudun, voire Châtellerauld), tantôt un fort taux de réallocations (Sarlat-la-Canéda). ■

5 Réallocations d'emplois : des zones voisines peu ressemblantes



Source : Insee, REE et Clap (au 1^{er} janvier de l'année entre 2008 et 2013).

Champ : établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.

Les effets structurels n'expliquent pas tout

Certains secteurs sont plus dynamiques que d'autres. Une zone d'emploi spécialisée dans un secteur porteur sera mécaniquement favorisée du fait de sa structure. Toutefois, la dynamique sectorielle n'explique pas tout : des spécificités locales interviennent. Les évolutions observées résultent donc de deux effets : un effet structurel et un effet résiduel ou effet propre.

En ALPC, des zones cumulent effet structurel et effet propre positif (Bordeaux, La Rochelle) ou négatif (Ussel, Thouars-Loudun). Mais certaines zones bénéficiant d'une structure sectorielle favorable sont pénalisées par un effet propre négatif (Villeneuve-sur-Lot, Tulle) et inversement, certaines zones fragilisées par leur structure sectorielle sont soutenues par un effet propre positif (Pauillac, Rochefort).

Définitions et concepts

L'étude porte sur les **établissements** ayant une activité principale marchande dans l'industrie, la construction, le commerce ou les services, à l'exclusion de l'agriculture. Un établissement est une unité de production géographiquement localisée, qui dépend juridiquement d'une entreprise (une entreprise peut avoir plusieurs établissements).

Les différents événements concernant les établissements peuvent être illustrés par analogie avec la démographie des individus. Ainsi, la **création** correspond à la « naissance » de l'établissement, au début de son activité. La **disparition** correspond à son « décès », à la fin de son activité. Le **transfert** correspond à la migration, au déplacement complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre.

La **réactivation** est le fait qu'un établissement disparu reprenne son activité moins d'un an après l'avoir

interrompue. Le changement de propriétaire d'un établissement se traduit par une **cession** et une **reprise**.

Sur un territoire, l'ensemble des entrées et des sorties sont comptabilisées. Les **entrées** sont les créations, transferts entrants, réactivations et reprises. Les **sorties** sont les disparitions, transferts sortants et cessions. Les **taux d'entrée et de sortie** sont mesurés en ramenant les entrées et les sorties au nombre d'établissements au 1^{er} janvier de l'année. Les établissements **pérennes** sont ceux qui ne font l'objet ni d'entrée ni de sortie.

Les **créations et suppressions d'emplois** sont mesurées en comparant les effectifs salariés des établissements en début et en fin d'année. Elles ne prennent pas en compte les mouvements des salariés (embauches, licenciements, départs à la retraite...) au sein des établissements.

Le **renouvellement des établissements** mesure l'ensemble des mouvements sur le territoire, en **sommant** l'ensemble des entrées et sorties (créations, disparitions, transferts, cessions, reprises).

Les **réallocations des emplois somment** l'ensemble des

effectifs des établissements entrants ou sortants sur le territoire. Sont également ajoutées les augmentations d'effectif dans les établissements pérennes en croissance et les diminutions d'effectifs dans les établissements pérennes en déclin.

Une **évolution** correspond à un solde.

L'emploi utilisé est l'**emploi salarié des établissements**, au 1^{er} janvier. Il est en personnes physiques au sens où un salarié compte pour un, même s'il est à temps partiel.

L'**indicateur synthétique de dynamisme** est construit à partir d'une Analyse en Composantes Principales sur les deux variables de créations d'établissements (créations, réactivations, transferts entrants) et d'emplois salariés (des créations, réactivations, transferts entrants et leur augmentation dans les établissements en croissance). Par zone d'emploi, il est corrigé des effets de structure sectorielle, en retenant pour chaque secteur (selon la nomenclature A38) l'écart entre les taux de création observés et les taux moyens nationaux.

Insee Aquitaine
33, rue de Saget
33076 Bordeaux Cedex

Directrice de la publication :
Yvonne Pérot
Rédacteur en chef :
Jean Sebban
Mise en page :
Megatop - Naintré

ISSN : 2416-8246
Crédit photos : Insee Aquitaine
© Insee 2015

Pour en savoir plus :

- Doisneau L., « Un tiers du tissu productif local se renouvelle chaque année », *Insee Première* n°1551, mai 2015.
- Decorme H., « Poitou-Charentes : surtout des microentreprises mais 181 grandes », *Insee Flash Poitou-Charentes* n° 4, décembre 2014.
- Lacour C., Galinier C., Béoutis A., Diener C., « La Gironde attire des établissements », *Insee Dossier Aquitaine* n°1, octobre 2014.
- Balouzat B., Mallemanche C., Pagès A., « Des créations pérennes qui peinent à se développer », *Insee Limousin Focal* n°92, juin 2013.

